

1. Débitrice: **CHARLES JOURDAN (SUISSE) SA**
2. Déclaration de faillite: 13.01.2009
3. Suspension de faillite: 20.08.2009
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 14.09.2009
5. Avance de frais: CHF 4'500.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** vente, commercialisation, fabrication, représentation, diffusion, distribution, importation et exportation de tous produits se rapportant à l'industrie de la mode, de la confection, des accessoires, de la maroquinerie, du luxe et de la parfumerie, en particulier ceux du groupe Charles Jourdan; exploitation de commerce; acquisition, exploitation et concession de droits de propriété intellectuelle et industrielle; service après-vente n'ayant plus d'adresse actuellement.

Pour tout renseignement: Groupe n°2 022/388.89.02
2009 000253 N / OFA2

Office des faillites
1227 Carouge